

## Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 08/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du trente novembre deux mil vingt et un, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur Fayard Pierre a été désigné secrétaire de séance.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : REY Freddy

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert Eyraud, Pierre FAYARD, Mathias LAVOLE.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Eric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Patrick ROULAND

### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Nadine REUX, Stéphane GUSMEROLI, Roger JOURNET, Bertrand PUGNOT, Marc GAUTIER, Evelyne LABRUDE, Marie-Christine FRACHON, Éric PHILIPPE, Raymond VAGNON.

### **AVAIENT DONNE POUVOIR**

Stéphane GUSMEROLI à Alain PERROT,

Roger JOURNET à Mathias LAVOLE.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Franck REMOND, chargé de mission.

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h05. Il remercie les délégués de leur présence.

### Ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour et demande d'ajouter la stratégie du contrat ainsi que la demande d'analyse financière :

- ✚ Stratégie du contrat
- ✚ Délibérations : règlement intérieur (aménagement du temps de travail : 1 607 heures), télétravail, règlement des véhicules, tickets restaurant, tableau des effectifs, postes 2022.
- ✚ Ligne Directrice de Gestion
- ✚ Programme d'études Préalables au PAPI.

- ✚ Divers : comité de rivière, convention futur bâtiment SIEGA/SIAGA, Appel à Projet approche citoyenne, décision modificative virement de crédit, statuts, analyse financière, dates prochaines réunions

Le conseil syndical valide l'ordre du jour et accepte points supplémentaires.

### Approbation du Procès-verbal du Conseil Syndical précédent

Jean-Louis REYNAUD demande à l'Assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou des abstentions relatives à ce procès-verbal.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du PV.**

### Stratégie du contrat :

La parole est donnée à Didier Girard qui indique que le prochain comité de rivière aura lieu le mardi 14 décembre 2021 à la Maison du Lac à Nances de 14h30 à 17h30.

Didier Girard rappelle que le futur contrat de bassin se déroulera sur la période 2022-2027. Il précise les différents enjeux :

- Une qualité des eaux globalement préservée sur l'amont mais plus dégradée sur certains secteurs du Guiers et sur certains affluents, notamment en lien avec des pollutions domestiques (+ plus localement : pollutions agricoles et industrielles)
- Un lien fort qualité des eaux et hydrologie / morphologie, dans un contexte de changement climatique
- Une connaissance des ressources en eau et des besoins à approfondir, avec une ressource stratégique « AEP » (alluvions du Guiers et de l'Herretang) et des déficits identifiés
- De vastes espaces de zones humides avec un plan stratégique de gestion restant à déployer
- Des travaux importants engagés sur la morphologie et la continuité écologique... mais encore des altérations recensées sur certains secteurs (Guiers aval, Ainan) et des Espaces de Bon Fonctionnement à préserver
- Des populations piscicoles et astacicoles à préserver dans certains secteurs (habitats, qualité, thermie)
- Des enjeux de protection contre les inondations avec un programme d'études préalable au PAPI

Il indique les solutions pour la prise en compte de ces enjeux :

- Une dynamique engagée sur le territoire à poursuivre avec les liens et les synergies à maintenir voire parfaire
- Un besoin d'une démarche opérationnelle pour mettre en œuvre un futur programme d'actions concrètes (études, animation, travaux), avec une démarche en cours (PEP au PAPI) sur la thématique « inondation »
- Une possibilité de s'inscrire dans le cadre d'un contrat de bassin proposé par l'Agence de l'Eau pour répondre aux enjeux « SDAGE », sur la période 2022-2024, permettant de sécuriser des subventions voire de bénéficier d'enveloppes bonus.

Il explique que le choix du SIAGA est d'engager une nouvelle démarche « contrat de bassin » sur l'ensemble du territoire Guiers – Aiguebelette Bièvre et Truison / Rieu.

Enfin, il rappelle le calendrier :

- Octobre/Novembre 2021 : élaboration du dossier de stratégie avec la rencontre des différents acteurs.
- Novembre 2021/Février 2022 : Programme d'actions : réalisation des fiches actions, échanges avec les différents acteurs, finalisation et validation
- Mars 2022 : dossier de candidature

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le dossier de la stratégie du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et autorise Le Président à engager les démarches de mise en oeuvre**

### Délibérations

➤ Règlement intérieur :

Didier Girard explique que les collectivités doivent mettre en place les 1607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que le règlement intérieur du SIAGA n'a pas été révisé depuis 2010. Le projet du nouveau règlement devra passer en comité technique paritaire du centre de gestion Isère. Il détaille les principales modifications, à savoir :

- 37 heures hebdomadaires au lieu de 36 heures actuellement
- Cycle de travail hebdomadaire ou bi-hebdomadaire
- 12 jours de RTT par an
- Bornes journalières d'horaires de 8h00 à 18h30 en lien avec les planning et obligations professionnelles, avec une pause méridienne minimum de 45 minutes.
- Mise en place du télétravail par accord : 3 jours maximum par semaine, indemnisation validée par la commission administration pour un montant de 1.50 € par jour télétravaillé.
- Augmentation de la valeur des chèques cadeaux de fin d'année à 250 € au lieu de 200 €

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le règlement intérieur**

➤ Télétravail :

Didier Girard explique qu'un accord doit être validé d'ici fin 2021 pour la mise en place du télétravail. Un projet a été étudié en commission administration et finances.

Jean-Louis Reynaud précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent et peut être de 3 jours maximum par semaine sous réserve de bon fonctionnement du service.

Il est proposé que les activités suivantes pourront être effectuées sous forme de télétravail : l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception de celles nécessitant d'assurer un accueil physique des usagers et des personnels ou les activités se déroulant par nature sur le terrain ou sur site. Le ou les responsables du personnel apprécieront si le poste de l'agent permet une organisation avec télétravail au vu des intérêts du service.

L'agent travaille à son domicile avec son matériel personnel ou, le cas échéant, avec le matériel fourni par le Syndicat. L'agent devra disposer d'une connexion internet dont l'abonnement est souscrit à titre personnel et à ses frais. La collectivité ne pourra en aucun cas prendre en charge les dysfonctionnements éventuels des équipements personnels de l'agent. Aucune maintenance ne sera effectuée par la collectivité sur les équipements personnels de l'agent.

Si des investissements sont nécessaires pour améliorer la connexion internet, ou rendre compatible le matériel de l'agent, aucun frais ne sera supporté par la collectivité. Si l'agent réalise des impressions de

documents sur son matériel personnel, la collectivité ne prendra pas en charge les dépenses occasionnées. L'agent veillera à imprimer ces documents sur son lieu habituel de travail.

La ligne téléphonique de bureau de l'agent en télétravail sera basculée, pour le jour de travail à domicile, vers le téléphone portable professionnel de l'agent s'il en dispose ou son téléphone personnel s'il n'est pas détenteur de mobile professionnel.

Le montant de l'indemnité sera de 1.50 € par jour télétravaillé avec un maximum annuel de 220 €. L'assemblée n'ayant plus d'autres remarques ou questions, Jean-Louis Reynaud demande le vote.

- **Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le fonctionnement et l'indemnisation du télétravail sous réserve de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de l'Isère.**

➤ Règlement et convention véhicules :

Didier Girard explique qu'à l'heure actuelle, l'utilisation des véhicules n'est pas formalisée, c'est pourquoi qu'il convient d'établir un règlement définissant l'utilisation de ceux-ci.

Jean-Louis Reynaud rappelle que le SIAGA possède quatre véhicules : deux Bipper, une 208 et un Duster. Ces véhicules sont utilisés par les agents du service technique pour leur déplacement de travail et bénéficient du remisage à domicile.

Le périmètre de circulation du règlement autorise des déplacements sur l'ensemble des communes du territoire géré par le SIAGA. Toutefois, un agent réside en dehors de celui-ci, c'est pourquoi, en complément du règlement, une convention sera également signée avec chaque agent technique.

**Le Conseil Syndical vote le règlement des véhicules et la convention**

➤ Tickets restaurant :

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts :

- \* Deux prestataires ont été retenus à l'issue de leur consultation :
  - Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner (version papier).
  - Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

Jean-Louis Reynaud demande le vote pour le choix du prestataire.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le choix du prestataire Sodexo**

➤ Analyse financière :

Didier Girard explique que dans le cadre de la mise à jour du PPI, il a demandé des devis de réalisation d'analyse financière. La société AGATE (Agence Alpine des Territoires) propose cette prestation pour un montant 4 380 €. Elle indique également que le SIAGA pourra bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Savoie de 46% soit 2 014.80 €. Il restera à charge du SIAGA la somme 2 365.20 € correspondant à 6 journées de travail. (La société KPMG a effectué un devis à hauteur 9 756 € TTC) Alain Perrot précise que la société Agate effectue un travail sérieux. Jean-Louis Reynaud précise que le

PPI devra prévoir un financement pour les nouveaux bâtiments et qu'il permettra donc de nous donner une vision sur cette perspective.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer le devis auprès de la société Agate et à demander les aides financières auprès du Département de la Savoie**

➤ Postes 2022 :

Didier Girard explique que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu, que l'année 2022 permettra d'engager les études préalables du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat. L'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Par conséquent, Jean-Louis Reynaud propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des postes du SIAGA au titre de l'année 2022.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à demander les aides financières les plus élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, à signer toutes les pièces nécessaires et charge le Président d'inscrire les sommes au budget 2022.**

➤ Tableau des effectifs :

Jean-Louis Reynaud explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs du SIAGA. Didier Girard explique qu'il y a un poste technique vacant. Le tableau est le suivant :

<b>Filière Technique</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Ingénieur	2	3
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique	1	1
<b>Total agents en technique</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>o</sup> classe	1	1
<b>Total agents en administratif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total d'agents</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs**

Lignes directrices de Gestion

Didier Girard explique qu'il est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion. Ce sont des orientations sur une durée déterminée qui sera de 5 ans. Elles consistent à déterminer la stratégie pluriannuelle des ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et à fixer les orientations générales en matière de promotion (promotion interne et avancement de grade) et de valorisation des parcours.

Elles sont soumises au comité technique paritaire du Centre de Gestion Isère. Nous attendons le retour du CDG 38. Elles seront formalisées par un arrêté.

### Programme d'Etudes Préalables au PAPI

Franck Rémond explique que le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été validé le 23 juin dernier par le Préfet de l'Isère. Ce PEP concerne l'ensemble des bassins versants du Guiers, de la Bièvre et du Truisson. Il est d'une durée de 3 ans, et comprend 25 actions pour un montant de 1 072 000 € HT financées à 47 % d'aides de l'Etat, 14 % du CD38.

Les actions à venir sont :

- Diagnostic approfondi et partagé du territoire sur 18 mois et d'un coût de 332 000 € : Définir l'aléa (affluents), les enjeux et la vulnérabilité.
- Etude de définition des ouvrages de protection sur 3 ans et d'un coût de 268 000 € : Identification des ouvrages (affluents), et études de dangers d'ouvrages retenus par le SIAGA comme ouvrage de protection.
- Ateliers de sensibilisation au risque inondation chaque année pour un coût de 23 000 € : avec les élus, les agents et le grand public
- Etude de faisabilité d'un réseau de surveillance et d'alerte sur 10 mois pour 35 000 € : Analyse existant / définition instrumentation.

Franck Rémond précise que les prochaines études de danger et analyse des risques seront sur la digue des Autrichiens et sur la digue du Suiffet, d'ores et déjà identifiés comme ouvrage classable.

Didier Girard précise qu'il y a une réglementation assez contraignante à respecter, notamment sur l'entretien et les moyens d'alerte et de surveillance de ces digues.

Franck Rémond précise que les membres du comité de rivière et ceux du comité de pilotage du PEP sont quasiment les mêmes et propose que le comité de rivière serve de comité de pilotage élargi du PEP.

Il indique également qu'une plaquette a été élaborée pour présenter le PEP et synthétiquement ses actions et qu'elle sera envoyée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Pierre Fayard lui demande si cela concerne toutes les communes du territoire ; il lui est répondu que toutes les communes le sont.

### Questions diverses

- Comité de rivière : Didier Girard rappelle que le prochain comité aura lieu le mardi 14 décembre 2021 à la maison du Lac à Nances. Il indique qu'il y aura l'élection du Président du comité de rivière, puis une présentation de la stratégie du contrat de bassin et enfin la présentation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI.
- Convention du futur bâtiment SIEGA/SIAGA : Jean-Louis Reynaud explique que le SIEGA a acquis un ténement de 6000 m<sup>2</sup> (ex Leader Price) à Pont de Beauvoisin (38) afin de réaliser un bâtiment regroupant le siège social du SIEGA et du SIAGA.

Jean-Louis Reynaud rappelle que le projet représente un coût prévisionnel de 3 300 000 € dont 300 000€ pour les études. Didier Girard explique que le SIAGA participera à hauteur de 25 % du coût du projet. Didier Girard précise qu'un espace pédagogique au niveau de l'accueil sur le thème petit et grand cycle de l'eau pourra être créé et que certaines salles seront mutualisées (salles de réunion, archives, vestiaire et sanitaires.).

Des aides financières seront demandées auprès du Département, la Région, l'Agence de l'eau...

Il convient donc de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour cette opération, afin que le SIEGA assure la réalisation des études et travaux pour l'ensemble de l'opération (En effet, le SIEGA sera également maître d'ouvrage de la partie le concernant, dans ce même périmètre de réalisation).

- Appel A Projet approche citoyenne : Le SIAGA a prévu de répondre à l'appel à projet de l'eau et participation citoyenne de l'Agence de l'eau avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse : c'est un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et un projet ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques. Ce projet incite les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire. Le travail se ferait par la mise en place :

- ✓ De groupes de travail avec des riverains et avec des citoyens autour de chantiers de nettoyage collectifs des cours d'eau,
- ✓ De visites de découvertes du patrimoine « eau » du territoire / élaboration de cartes sensibles de ce dernier sur un outil interactif,
- ✓ De bistr'Eau sur des sujets, permettant à la fois de communiquer sur les enjeux génériques associés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- ✓ D'un Serious Game tout public ou public jeune sur ces questions.

Pour le montage du dossier, le bureau Contre-Champ propose de nous accompagner. Le coût serait de 9600 € (devis Contre-Champ) comprenant 15 réunions avec une participation du Parc de Chartreuse à hauteur de 3500 €.

Cet appel à projet est aidé à hauteur de 70% maximum par l'Agence de l'Eau jusqu'à la mise en place des actions. La fin du délai de réalisation est 2023.

- Décision Modificative : Sabine Gandy explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit du compte 6156 vers le compte 673 (annulation de titres années antérieures). En effet, nous avons annulé un titre du 23/08/2017 d'un montant de 1124,64€ au nom de l'ONF, le chèque correspondant avait été égaré. Après relance, nous demande de le ré-émettre au nom de ONF ENERGIE afin de pouvoir le régler. Compte-tenu qu'il n'y avait pas de prévision budgétaire sur le compte 673 (annulation titre années antérieures), il convient de faire un virement de crédit du compte 6156 pour un montant de 1124.64 €.
- Statuts : Didier Girard rappelle que le SIAGA fait modifier ses statuts afin de créer un Syndicat Mixte Ouvert qui intégrera les deux départements Isère et Savoie. Après création de celui-ci, il conviendra de dissoudre le Syndicat actuel. En même temps, le nom sera modifié, pour devenir Epage Guiers Chartreuse (interdépartemental).
- Jean-Louis Reynaud informe l'assemblée qu'une réunion s'est déroulée à la CC Val Guiers sur l'état des cours d'eau en présence de l'Agence de l'Eau, les DDT, l'ONF, les DREAL, l'APPMA des réserves du Rhône, le SHR, les collectivités ; Un rapport sera fait par le cabinet Gay Environnement.
- Réunions à venir :
  - \* Réunion publique riverain « Programme d'entretien de la Ripisylve » :
    - \* le 1<sup>er</sup> décembre à 18h00 salle polyvalente à Pont De Beauvoisin 38)
    - \* le 13 décembre à 18H00 salle polyvalente à St Genix-les-Villages,
    - \* le 15 décembre à 18H00 salle du Revol à St Laurent du Pont.

- \* Comité de rivière du 14 décembre 2021 :
- \* Comité du rivière mars avril 2022 pour validation du dossier de candidature du 3<sup>ème</sup> contrat de bassin.
- \* Prochain bureau : 9 mars 2022
- \* Prochain conseil syndical : DOB (9 février 2022), Budget 2022 (23 mars 2022)

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h00.

Le 8 décembre 2021

Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

